



AVIS PUBLIC

PROMULGATION - RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, que lors de sa séance tenue le 10 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 419-2

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES OUTILS.

QUE l'objet du règlement numéro 419-2 concerne la circulation des camions et des véhicules outils sur la rue d'Angora, entre le chemin Gascon et la rue O'Diana.

QUE ledit règlement numéro 419-2 entrera en vigueur à la date de sa publication.

QUE toute personne intéressée peut consulter ledit règlement numéro 419-2 à l'Hôtel de Ville au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, Terrebonne, Québec durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Donné à Terrebonne, (Québec)
ce 19^e jour du mois de décembre 2018.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
